

CHILI

**Le secrétaire général d'Amnesty
International se rend en mission dans
le pays**

Index AI : AMR 22/018/00

**Embargo : 30 septembre 2000 à
00 h 01 T.U.**

Le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, s'apprête à conduire une délégation de l'Organisation à Santiago, capitale du Chili, du 1^{er} au 6 octobre 2000.

Pierre Sané plaidera en faveur de l'élaboration d'un plan d'action national dans le domaine des droits humains. Plusieurs rencontres sont prévues tout au long de ce séjour avec de hauts responsables politiques et gouvernementaux et avec des représentants de l'Église, d'organisations non gouvernementales et des milieux d'affaires.

« Au cours des derniers mois des progrès considérables ont été réalisés dans la recherche de la vérité et de la justice dans les affaires graves de violations des droits humains perpétrées sous le régime militaire chilien », a fait observer Pierre Sané en faisant référence à la levée récente de l'immunité parlementaire d'Augusto Pinochet.

« Cependant, il reste beaucoup à accomplir avant que toute la lumière soit faite sur les milliers de cas d'hommes et de femmes qui ont "disparu" ou qui ont été torturés ou exécutés de façon extrajudiciaire pendant les années de gouvernement militaire, et avant que tous les responsables présumés de ces agissements soient déférées à la justice, » a souligné le secrétaire général d'Amnesty International. *On doit aux victimes et à leur famille d'établir la vérité et d'obtenir justice ; c'est à ce prix uniquement qu'une véritable réconciliation pourra être scellée et qu'une telle tragédie pourra être évitée à l'avenir. »*

Amnesty International considère que la loi d'amnistie de 1978 constitue l'un des principaux obstacles au bon fonctionnement de la justice face aux violations des droits humains perpétrées par le passé. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a estimé quant à elle que cette loi était incompatible avec les obligations du Chili aux termes du droit international.

« Néanmoins, la question des droits humains au Chili ne concerne pas uniquement le passé », a poursuivi Pierre Sané. Le Chili doit non seulement mettre fin à l'impunité pour les violations passées, mais aussi veiller à ce que les droits fondamentaux de tous soient respectés maintenant et à l'avenir. Voilà le grand défi auquel est confronté ce pays à l'aube du nouveau millénaire.

Pendant sa visite, le secrétaire général évoquera avec les autorités chiliennes et plusieurs représentants de la société civile les différentes préoccupations d'Amnesty International en ce qui concerne les droits humains dans le Chili d'aujourd'hui. Il sera question notamment d'informations faisant état d'actes de torture et de mauvais traitements de détenus, de la compétence des tribunaux militaires pour certains cas impliquant des civils, de militaires accusés de violations des droits humains et, enfin, de la peine de mort, qui reste inscrite dans la législation chilienne.

Monsieur Sané s'informerera sur la politique actuelle du gouvernement en ce qui concerne les droits des femmes, des enfants, des indigènes et des défenseurs des droits humains, à la lumière des engagements que le Chili a pris à l'échelle internationale.

« Le Chili de l'an 2000 doit être un pays où les droits de tous sont garantis et respectés, » a souligné Pierre Sané. *Cela comprend le droit des victimes à obtenir justice, le droit de leurs proches à connaître la vérité et le droit de tous les Chiliens à vivre, dans le cadre d'un système judiciaire libre de toute ingérence politique, dans un pays qui a su se libérer d'un héritage très lourd comportant notamment la torture et la peine de mort. »*

Ces tâches devraient être inscrites dans l'élaboration d'un plan d'action national en matière de droits humains, conformément aux engagements pris par tous les pays du monde lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue en juin 1993 à Vienne. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>